

1. Introduction

La présente Politique sur l'investissement durable de Trans-Canada Capital Inc. (« **TCC** ») résume le cadre qui prévoit l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« **ESG** ») au sein du processus de prise de décisions de placement de TCC et de nos pratiques d'engagement.

Le Comité d'investissement durable (« **CID** ») de TCC supervise toutes les questions liées au développement et à la mise en œuvre des pratiques d'investissement durable de TCC. Les activités principales du CID sont notamment :

- Le développement et la mise à jour de la Politique sur l'investissement durable à des fins de révision et de commentaires par le Comité de direction (« **CD** ») et d'approbation par le président;
- L'identification et l'évaluation des meilleures pratiques liées à l'investissement durable;
- La prestation de conseils et la supervision à l'égard de la mise en œuvre des pratiques d'investissement durable au moyen de paramètres mesurables;
- Le partage d'information au CD quant à l'identification, à l'évaluation et à la gestion des risques liés à la durabilité et la formulation de recommandations concernant les questions liées aux placements ESG;
- La conception de la reddition de comptes sur l'investissement durable à diffuser auprès des différentes parties prenantes à l'interne et à l'externe;
- La supervision de la présente politique selon les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (« **PRI** »);
- Le soutien quant à la formation et au perfectionnement des employés de TCC en leur offrant des formations pertinentes sur les pratiques en matière d'investissement durable;
- La prise en compte de toute autre question liée aux critères ESG.

2. Nos objectifs

En intégrant les critères ESG dans ses processus de placement, TCC vise à :

- S'assurer que les fonds, les gestionnaires et les actifs dans lesquels nous investissons respectent les besoins de nos clients et sont à leur avantage et qu'ils tiennent compte de la société et de l'environnement;
- Bonifier les rendements à long terme et à protéger la valeur créée pour nos clients;
- S'assurer qu'elle demeure conforme aux meilleures pratiques de l'industrie en matière de critères ESG.

3. Nos convictions

- Nous croyons qu'une gestion efficace des facteurs environnementaux et sociaux ainsi qu'une bonne gouvernance d'entreprise peuvent avoir des répercussions positives sur le rendement à long terme de nos fonds et nous permettent de bien gérer le risque et de tirer parti des occasions qui se présentent.

- Nous croyons que l'investissement durable nous donne de meilleures chances d'atteindre nos objectifs et ceux de nos clients.
- Nous croyons au bien-fondé de l'intégration des pratiques liées aux critères ESG dans nos processus de placement.
- Nous croyons au bien-fondé d'une approche d'actionnariat actif.
- Nous croyons au bien-fondé de la divulgation de renseignements pertinents pour l'analyse de critères ESG importants.
- Nous croyons au bien-fondé de la collaboration avec d'autres organisations dans le cadre d'initiatives liées aux critères ESG et à l'investissement durable.

4. Mise en œuvre

Critères ESG et durabilité selon les catégories d'actif

Nous avons choisi une approche sur mesure en ce qui a trait à l'intégration des critères ESG dans nos activités de placement, qui se fait dans le respect de chacune de nos catégories d'actif, de nos stratégies de placement respectives et des différents instruments de placement et dans un souci constant d'efficacité et de durabilité. La mise en œuvre de notre approche en matière d'investissement durable et de suivi de nos objectifs liés aux critères ESG revient à chaque équipe de placement.

La présente politique s'applique à l'ensemble des catégories d'actif, des industries et des pays dans lesquels la firme investit et elle doit être mise en œuvre de la manière suivante :

i) Fonds/actifs gérés à l'interne

Pour tous les fonds et actifs gérés par TCC, notre équipe responsable des placements veille à l'intégration des critères ESG dans les investissements pertinents, de façon à assurer une prise de décision optimale, qui tient compte de tout enjeu lié aux critères ESG qui pourrait avoir des répercussions matérielles sur le rendement des placements. Les critères ESG font l'objet d'une première analyse lors de l'évaluation d'un nouveau placement. Ils sont ensuite assujettis à une surveillance constante par les équipes responsables des placements assignées aux placements détenus au sein de nos portefeuilles. Nous combinons nos capacités internes applicables aux critères ESG et les ressources trouvées à l'externe pour compléter nos recherches et nos analyses. Dans le cas des clients titulaires d'un compte distinct (pour lesquels une entente de gestion de placements prévoit une autre stratégie de placement), l'entente de gestion de placements et les politiques ESG du client ont préséance.

ii) Gestionnaires de placements externes

Nous intégrons nos principes de base en matière de critères ESG dans tous nos processus de placement et de surveillance et de présentation de l'information à nos clients. Dans le cas de nos fonds et de nos portefeuilles gérés à l'externe, nous intégrons les critères ESG dans notre processus de sélection de gestionnaires externes et en nous assurant d'investir avec l'aide des meilleurs gestionnaires de placements qui ont démontré leur engagement à l'égard de cette question. Afin de prendre cette décision :

- TCC effectue un premier contrôle diligent des critères ESG selon les PRI. Nous demandons à chaque gestionnaire de remplir un questionnaire de contrôle diligent sur les critères ESG pour évaluer la solidité de leur approche en matière d'intégration des critères ESG. Le solide cadre dans lequel s'inscrit notre contrôle diligent nous permet de mieux repérer et comprendre les risques liés aux critères ESG, avantage

qui nous aide à communiquer avec les gestionnaires dans le but d'améliorer leurs politiques et leurs pratiques liées aux critères ESG. Nous joignons ensuite un résumé de notre analyse des critères ESG à toutes les recommandations de placement que nous présentons à notre Comité de placements à des fins d'approbation. De plus, TCC officialise ses attentes en matière de critères ESG auprès des gestionnaires externes en rédigeant des lettres d'accompagnement ou au moyen d'autres mesures.

- Nous nous engageons à intégrer les critères ESG dans notre processus de prise de décision de placement, notre analyse de placement et notre approche de participation active, conformément au cadre de présentation de rapports visant les gestionnaires de placement prévu par les PRI, afin d'évaluer toutes les occasions de placement et la manière dont nos gestionnaires sous-jacents veillent à l'intégration des enjeux liés aux critères ESG dans leur processus de placement.
- Nous effectuons un examen périodique des politiques de placement de notre gestionnaire sous-jacent, lequel prévoit notamment un examen de leurs politiques sur l'investissement responsable, la participation active, le vote par procuration et la gérance, la diversité et l'inclusion ainsi que la présentation d'exemples de manières dont il applique ces politiques.
- Nous surveillons l'évolution des critères ESG au sein du portefeuille au moyen d'un sondage annuel à l'intention des gestionnaires sous-jacents conçu pour évaluer les progrès des fonds/placements au fil du temps.

5. Actionnariat actif

Nous sommes conscients que les facteurs financiers sont des éléments importants à prendre en compte lors de nos décisions de vote. Par ailleurs, nous exerçons généralement nos droits de vote pour protéger les placements des actionnaires et maximiser leurs rendements. De même, nous reconnaissons également l'importance d'intégrer les critères ESG dans le processus de vote par procuration, ces derniers pouvant avoir des répercussions importantes sur le rendement financier. C'est pourquoi la politique et les lignes directrices sur le vote par procuration en matière de développement durable de TCC font la promotion des normes élevées en matière de gouvernance d'entreprise et des initiatives sur les plans social et environnemental. Dans tous les cas, les votes par procuration seront exercés d'une manière qui sera conforme à l'intérêt supérieur de nos clients. Le processus de vote par procuration est la responsabilité du Chef de la Conformité et des pratiques ESG.

Dans les cas où les actifs sont investis par des gestionnaires de placement externes, nous leur donnons l'autorité de voter en notre nom et, dans la mesure du possible, nous leur demandons de suivre notre politique et nos lignes directrices sur le vote par procuration en matière de durabilité.

6. Engagement actionnarial

Nous croyons que l'engagement auprès des sociétés de portefeuille et des gestionnaires externes est un moyen efficace de réduire les risques d'investissement et les risques ESG et d'améliorer les rendements à long terme.

Nous collaborons avec les émetteurs d'obligations de sociétés et nos gestionnaires externes par le biais de discussions et de correspondances avec les équipes de direction et d'investissement, ainsi qu'avec la représentation du conseil consultatif, le cas échéant.

L'engagement collaboratif avec d'autres investisseurs peut également être un moyen efficace d'atteindre nos objectifs. Les groupes d'investisseurs auxquels appartient TCC comprennent les Principes pour l'investissement

responsable des Nations Unies (« UNPRI »), le Carbon Disclosure Project (« CDP »), l'Association pour l'investissement responsable (« AIR ») et l'Association canadienne des investisseurs obligataires (« ACIO »).

7. Changements climatiques

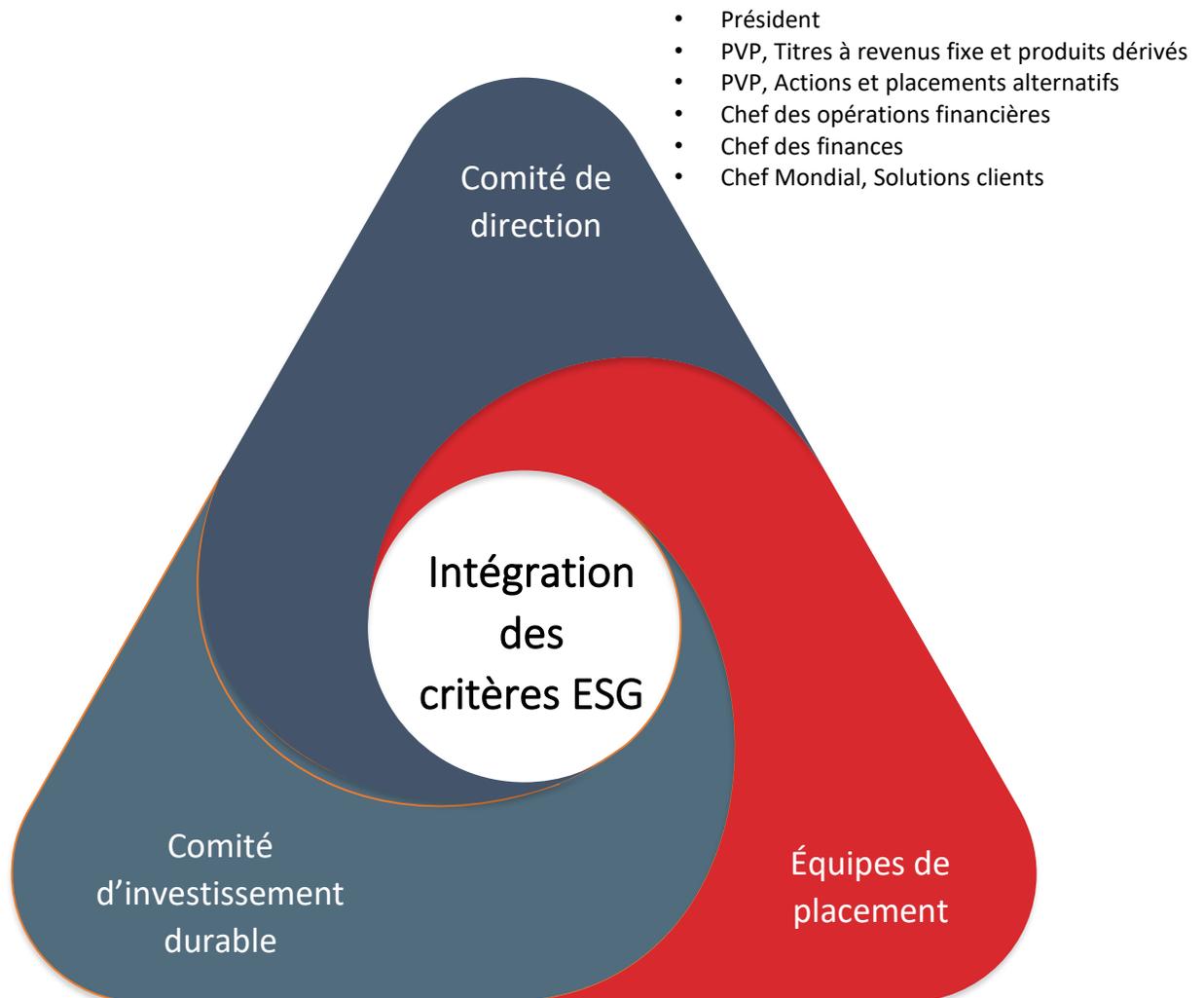
Nous croyons que les changements climatiques posent un risque de nature financière à l'économie mondiale et nous acceptons d'utiliser le cadre recommandé par le Groupe de travail sur l'information financière liée aux changements climatiques (« GIFFC ») du Conseil de la stabilité financière. Nous recommandons également à nos gestionnaires de placement externes de mettre en œuvre les recommandations du GIFFC.

8. Révision de la politique

La présente politique sera surveillée par le CID et revue chaque année ou selon une fréquence autrement déterminée par TCC.

ANNEXE

Notre structure de gouvernance pour l'investissement durable



- Chef de la Conformité et des Pratiques ESG
- Gestionnaire de portefeuille principale, Crédit corporatif
- Directrice sénior, Ressources humaines
- Directrice, Placements alternatifs
- Associé principal, Relations clients
- Directeur, Répartition d'actifs et construction de portefeuilles